



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

UNEP/CBD/WG-RI/4/L.1

11 mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Quatrième réunion

Montréal, 7-11 mai 2012

Point 11 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LES TRAVAUX DE SA QUATRIÈME RÉUNION

Rapporteur: Mme Snežana Prokić (Serbie)

INTRODUCTION

1. La quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention s'est tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), du 7 au 11 mai 2012.
2. Ont participé à cette réunion les représentants des Parties et des autres gouvernements suivants : *[à compléter]*
3. Ont participé également à cette réunion les observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de conventions de l'ONU et autres organes suivants : *[à compléter]*
4. Les organisations suivantes étaient aussi représentées par des observateurs : *[à compléter]*

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La réunion a été ouverte le lundi 7 mai 2012 à 10h15 par M. Kasuaki Hoshino, Conseiller du Ministère de l'environnement du Japon, représentant le président de la dixième réunion de la Conférence des Parties. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a transmis un message du Ministre de l'environnement du Japon, M. Goshi Hosono, qui commençait en rappelant au Groupe de travail que l'année 2012 marquait le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement au cours de laquelle la convention avait été adoptée serait commémorée par la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20) à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012. Les débats menés lors de cette conférence seraient axés sur la transition vers une économie verte, dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

développement durable. Une diversité biologique riche et des services écosystémiques constituaient la pierre angulaire de la réalisation de ces objectifs. Cependant, la diversité biologique s'est appauvrie à un rythme sans précédent au cours des vingt dernières années et la possibilité ou non de léguer une belle planète aux générations futures dépendra des efforts déployés au cours de la prochaine décennie.

6. Mettant en avant les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique comme objectifs universels, il a demandé que des mesures d'urgence soient prises pour réaliser ces objectifs et, en particulier, pour élaborer des objectifs nationaux et intégrer ces objectifs dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, qui mobiliseraient les secteurs concernés et intégreraient la diversité biologique dans la société.

7. Un projet a été lancé en 2011 pour appuyer la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans les pays en développement, en utilisant le Fonds japonais pour la biodiversité. Depuis lors, des ateliers sur le renforcement des capacités ont été organisés avec succès dans 16 régions du monde, auxquels ont participé plus de 160 pays. En qualité de président de la dixième réunion de la Conférence des Parties, le Japon a contribué au Fonds à hauteur de 5 milliards de yen pour la poursuite de ces travaux, jusqu'à l'évaluation à mi-parcours des Objectifs d'Aichi en 2015.

8. Au niveau national, le Japon a commencé la quatrième révision de sa stratégie nationale pour la diversité biologique, qui devrait être achevée avant la tenue de la onzième réunion de la Conférence des Parties, à Hyderabad, en Inde, afin de fournir une feuille de route pour la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

9. Il a conclu en soulignant que la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention serait particulièrement importante dans la perspective de la onzième réunion de la Conférence des Parties et a exprimé l'espoir que les débats seraient fructueux sur des questions clés telles que l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi, la stratégie de mobilisation de ressources et le message à la Conférence de Rio+20.

10. M. Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a déclaré que les Parties devaient réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP), en vue d'assurer la participation de tous les groupes de parties prenantes et de promouvoir l'intégration de la diversité biologique dans tous les secteurs. Grâce à la généreuse contribution financière du gouvernement japonais et d'autres donateurs, une série d'ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités avaient été organisés et avaient aidé 156 Parties à élaborer des objectifs nationaux dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Grâce à l'appui continu du gouvernement japonais et d'autres donateurs, les initiatives de renforcement des capacités permettraient aux Parties d'appliquer les éléments qu'elles avaient recensés dans leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique. Un financement était essentiel pour pouvoir réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et le Secrétariat avait préparé une feuille de route indicative pour faciliter les débats du Groupe de travail sur les questions relatives à la mobilisation des ressources et au mécanisme de financement. Le Groupe de travail devait examiner également un projet de message à la Conférence de Rio+20.

11. La Convention avait un programme mondial ambitieux pour la diversité biologique, mais celle-ci continuait de s'appauvrir. De nouvelles approches étaient donc requises, sur plusieurs fronts, pour assurer une meilleure application des dispositions de la Convention. Il était important de réduire la charge pesant sur les Parties, en réorganisant les travaux de la Conférence des Parties et ses travaux préparatoires, en limitant la négociation de nouvelles décisions et en réorientant les ressources économisées vers l'application des décisions en vigueur. L'intégration des programmes de travail et des initiatives intersectorielles devait être mise en avant, afin d'étudier pleinement les possibilités de synergies entre toutes les entités et personnes concernées, et la diversité biologique devait être intégrée

dans les programmes de développement, ce que pouvaient encourager les stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique.

12. Un autre besoin concernait la mobilisation des ressources : il fallait aller au-delà du recensement des besoins et mettre l'accent sur des approches et des mécanismes prioritaires, lever des fonds provenant de sources existantes en intégrant des critères de durabilité dans les achats publics, réviser les instruments économiques et assurer une plus grande participation des entreprises. Il était important également de mettre en place un système de surveillance pour les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Ceci nécessiterait une plus grande participation de toutes les Parties, afin de recueillir des informations fiables et normalisées et, à cette fin, les Parties souhaiteront peut-être examiner la possibilité d'avoir un système d'établissement de rapport simplifié et plus fréquent. Cependant, un soutien accru aux Parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement, était nécessaire également pour augmenter leur capacité de réalisation des buts, des programmes et des objectifs de la Convention.

13. D'autres besoins devaient être examinés également, tels que la mise en avant d'une coopération scientifique, technique et technologique efficace entre les Parties, conformément à l'article 18 de la Convention et dans le cadre du programme de travail sur le transfert de technologie, afin de promouvoir une coopération et un partage de données d'expérience plus efficace entre les Parties; la promotion d'une plus grande reconnaissance des approches communautaires en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, et soutien apporté à ces approches, qui favoriseraient des initiatives sur les aires protégées et valoriseraient le bien-être humain, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté; l'augmentation de la participation des entreprises, ce qui pourrait être réalisé en améliorant les conditions habilitantes, par le biais de politiques gouvernementales et de règles d'achats publics, et au moyen d'une communication auprès des petites ou moyennes entreprises; et la promotion d'une prompte ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et l'utilisation juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et du Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

14. Pour conclure, il a déclaré que l'examen de certains de ces besoins permettrait de renforcer les capacités nationales, tout en réduisant le nombre croissant de décisions prises, lesquelles amoindriraient parfois la capacité d'appliquer les décisions de la Conférence des Parties.

15. Prenant la parole au nom de M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Carlos Martin Novella, conseiller principal de la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du PNUE, a félicité M. Dias de sa nomination au poste de Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. Il a souhaité aux participants de mener des débats fructueux, ce qui serait important pour assurer le succès de la onzième réunion de la Conférence des Parties à Hyderabad, en Inde.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. Bureau

16. Conformément à la pratique établie, le Bureau de la Conférence des Parties a servi de Bureau du Groupe de travail. En conséquence, la réunion a été présidée par le représentant du président de la Conférence des Parties. Il a été convenu que Mme Snežana Prokić (Serbie) assumerait les fonctions de rapporteur.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

17. L'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WG-RI/4/1) a été adopté comme suit :
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Questions d'organisation :
 - 2.1. Bureau;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.3. Organisation des travaux.
 3. Mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :
 - 3.1. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre, y compris l'établissement d'objectifs nationaux et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
 - 3.2. Examen des progrès accomplis pour soutenir les Parties en matière de renforcement des capacités, promouvoir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, et améliorer le centre d'échange et la coopération technique et scientifique.
 4. Message à la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20).
 5. Intégration de la diversité biologique dans les politiques d'élimination de la pauvreté et de développement.
 6. Mobilisation des ressources : application de la stratégie de mobilisation des ressources et progrès accomplis dans l'évaluation des besoins et des lacunes en matière de financement.
 7. Mécanisme de financement : examen de FEM-5 et besoins pour FEM-6.
 8. Coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales, et engagement auprès des parties prenantes:
 - 8.1. Coopération avec d'autres conventions;
 - 8.2. Engagement auprès des entreprises.
 9. Plan d'action pluriannuel pour une coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique au service du développement.
 10. Questions diverses.
 11. Adoption du rapport.
 12. Clôture de la réunion.

2.3. Organisation des travaux

18. Le Groupe de travail a convenu de travailler en plénière et de constituer des groupes informels, selon que de besoin, pour faciliter ses travaux.

19. A la 2^{ème} séance de la réunion, le 7 mai 2012, le Groupe de travail a décidé de créer deux groupes de contact.

20. Le groupe de contact I devait être coprésidé par M. Spencer Thomas (Grenade) et M. Andrew Bignell (Nouvelle-Zélande) et devait poursuivre l'examen du point 3 de l'ordre du jour. A la 3^{ème} séance

de la réunion, le 8 mai 2012, le groupe de contact a aussi été prié d'examiner les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

21. Le groupe de contact II devait être coprésidé par Mme Ines Verleye (Belgique) et M. M.F. Farooqui (Inde) et devait poursuivre l'examen des points 6 et 7 de l'ordre du jour.

22. A la 5^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, les coprésidents des deux groupes de contact ont présenté leur rapport d'activité au Groupe de travail.

POINT 3. MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

3.1. *Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre, y compris l'établissement d'objectifs nationaux et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique*

3.2. *Examen des progrès accomplis pour soutenir les Parties en matière de renforcement des capacités, promouvoir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, et améliorer le centre d'échange et la coopération technique et scientifique*

23. Le Groupe de travail a décidé d'examiner simultanément les point 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour à ses 1^{ère} et 2^{ème} séances, le 7 mai 2012. Pour l'examen du point 3.1 de l'ordre du jour, le Groupe de travail était saisi d'une note du Secrétaire exécutif sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris l'établissement d'objectifs nationaux et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/2), et des documents d'information suivants : un examen des progrès accomplis dans la mise en place d'objectifs nationaux depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/1), un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre, y compris la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/2), une étude sur les obstacles à l'échange de données et d'informations sur la diversité biologique et des recommandations pour les éliminer (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/13), et une note actualisée du Secrétaire exécutif sur une justification technique provisoire, des indicateurs éventuels et des étapes suggérées pour la version finale du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité (UNEP/CBD/COP/10/27/Add.1). Pour l'examen du point 3.2 de l'ordre du jour, le Groupe de travail était saisi des notes du Secrétaire exécutif sur l'examen des progrès accomplis dans le soutien apporté aux Parties dans le contexte du Plan stratégique et des Objectifs relatifs à la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/3), sur le programme de travail proposé pour le centre d'échange à l'appui du Plan stratégique (UNEP/CBD/WG-RI/4/3/Add.1), et sur la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et les résultats de l'Année internationale de la biodiversité (UNEP/CBD/WG-RI/4/3/Add.2). Il disposait également de documents d'information sur les progrès accomplis par le Secrétaire exécutif dans le cadre des activités soutenues par le Fonds japonais pour la biodiversité (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/3), un rapport de synthèse sur les ateliers de renforcement des capacités pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/4), un examen des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi relatif à la diversité biologique et des initiatives de renforcement des capacités dans le cadre du programme de travail sur les aires protégées (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/5), le Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité et le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 : comment le partenariat peut-il contribuer à l'application des recommandations de la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, sur l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs mondiaux, /...

régionaux et nationaux (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/6), un rapport sur les activités réalisées pendant l'Année internationale de la biodiversité 2010 (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/7), des informations supplémentaires sur le programme de travail proposé pour le centre d'échange (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/12), et le rapport de l'atelier mondial sur les expériences nationales de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/14).

24. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chine, République démocratique du Congo, République de Corée, Cuba, Équateur, Éthiopie, Géorgie (s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale), Guatemala, Guinée, Inde, Japon, Jordanie, Liban, Liberia, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie (s'exprimant au nom du Groupe des pays africains), Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée (s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique : îles Cook, îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Kiribati, Palaos et Samoa), Pérou, Somalie, Soudan, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Ukraine, Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres), Uruguay, République bolivarienne du Venezuela, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

25. Ont pris la parole également des représentants de Indigenous Information Network (IIN), du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB), et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et un représentant s'exprimé au nom de Conservation international, d'Envirocare Tanzania et du WWF.

26. Après un échange de points de vue, le président a fait savoir que le groupe de contact I poursuivrait l'examen du point 3 de l'ordre du jour et qu'une version révisée du projet de recommandation figurant dans les documents UNEP/CBD/WG-RI/4/2 et UNEP/CBD/WG-RI/4/3 serait élaborée, compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des communications écrites présentées au Secrétariat, pour examen à une séance ultérieure.

27. A la 5^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, M. Bignell, coprésident du groupe de contact I, a indiqué que le groupe de contact avait révisé le projet de recommandation contenu dans les deux documents et que ces deux projets avaient été fusionnés dans un seul document, que le Groupe de travail a ensuite examiné.

28. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Antigua et Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chine, Colombie, Équateur, Guatemala, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, Somalie, Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres) et Zambie.

29. Après l'échange de points de vue, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, en vue de son adoption officielle par le Groupe de travail, sous forme de projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/4/L.3.

30. Sur proposition du président, il fut convenu de créer un groupe à composition non limitée des Amis du président, afin de poursuivre l'examen du projet de recommandation, et au sein duquel les représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, du Japon, de la Somalie, de l'Union européenne et du Yémen en particulier étaient invités à participer, en vue de parvenir à un consensus sur une question demeurant en suspens.

31. Le président a demandé aux représentants du Brésil, de l'Union européenne et de la Zambie de mener des consultations informelles pour résoudre l'autre question en suspens.

POINT 4. MESSAGE À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RIO+20)

32. Le Groupe de travail a examiné le point 4 de l'ordre du jour à la 3^{ème} séance de la réunion, le 8 mai 2012. Il était saisi pour ce faire de notes du Secrétaire exécutif sur un projet de message à la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20) (UNEP/CBD/WG-RI/4/4) et sur la coopération avec d'autres conventions - conventions relatives à la diversité biologique et conventions de Rio, et d'autres organisations et initiatives internationales (UNEP/CBD/WG-RI/4/8).

33. À l'invitation du président, le Secrétaire exécutif a signalé que les négociations sur les textes de la Conférence de Rio+20 à New York avançaient lentement, en raison de la grande quantité de texte examiné. Bien que de nombreux pays fussent favorables à une mise en avant de la contribution de la diversité biologique au développement durable, il subsistait des incertitudes sur la façon d'intégrer cette vision dans les textes de la conférence. Le Groupe de travail devrait donc avoir des attentes raisonnables, en ce qui concerne la quantité de texte nouveau susceptible d'être intégré dans le processus, et devrait rédiger des messages courts et ciblés.

34. Il a rappelé au Groupe de travail qu'il y aurait de nombreuses occasions, à la Conférence de Rio+20, d'examiner d'autres questions liées à la diversité biologique, aux changements climatiques et à la désertification, dans le cadre du Pavillon des conventions de Rio et de diverses manifestations parallèles. Le vingtième anniversaire de la Convention sur la diversité biologique serait marqué également à l'extérieur de la Conférence de Rio+20.

35. Sur la base des observations faites par le Secrétaire exécutif, le président a déclaré que le Groupe de travail devrait être stratégique s'il souhaitait communiquer avec succès son message à la Conférence de Rio+20. Le document UNEP/CBD/WG-RI/4/4 contenait désormais deux projets de message – un message technique et un message politique – plutôt qu'un message unique envisagé dans un premier temps. Cependant, le Bureau de la Conférence des Parties était d'avis que le message technique était peut-être trop long et trop complexe. Il a donc suggéré de mettre de côté le message technique et de concentrer les efforts sur l'élaboration d'un message politique court, fort et stratégique, basé sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Le texte intégral du Plan stratégique pourrait figurer à l'annexe du message unique, ou bien les deux messages pourraient être conservés.

36. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine (s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), Australie, Brésil, Canada, Chine, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Inde, Japon, Jordanie, Liban, Nouvelle-Zélande, Niger, Ouganda, Pakistan, Philippines, Somalie, Soudan, Suisse, République arabe syrienne, Tunisie, Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres) et République bolivarienne du Venezuela.

37. Une déclaration a été faite également par un représentant de l'UICN.

38. Après l'échange de points de vue, le président a indiqué qu'un seul message serait transmis à la Conférence de Rio+20. Le groupe de contact I poursuivrait l'examen du point 4 de l'ordre du jour et préparerait une version révisée du message figurant à l'Annexe II du document UNEP/CBD/WG-RI/4/4, compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des communications écrites présentées au Secrétariat, pour examen à une séance ultérieure.

39. À la 6^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, le Groupe de travail a examiné une version révisée du projet de recommandation.

40. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Colombie, Éthiopie, Ghana, Grenade, Japon, îles Marshall, Mexique, Ukraine et Uruguay.

/...

41. Après l'échange de points de vue, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, en vue de son adoption officielle par le Groupe de travail, sous forme de projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/4/L.X.

POINT 5. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES POLITIQUES D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

42. Le Groupe de travail a examiné le point 5 de l'ordre du jour à la 3^{ème} séance de la réunion, le 8 mai 2012. Il était saisi pour ce faire du rapport de la réunion du groupe d'experts sur la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement (UNEP/CBD/WG-RI/4/5), et d'un document d'information comprenant le compte rendu des travaux de la réunion du groupe d'experts sur la diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement et l'analyse du groupe d'experts sur les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la pauvreté, et les liens existant entre les deux (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/11).

43. À l'invitation du président, M. M.F. Farooqui (Inde) a présenté un court exposé sur la réunion du Groupe d'experts sur la diversité biologique, l'élimination de la pauvreté et le développement, qui s'est tenue à Dehradun, en Inde, du 12 au 15 décembre 2011. 31 experts ont participé à cette réunion, qui a été organisée conjointement par le Gouvernement indien et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Grâce aux généreuses contributions des Gouvernements japonais, allemand et français, des représentants de pays en développement ont pu participer à la réunion. Il a attiré l'attention du Groupe de travail sur les informations générales, les grandes lignes des questions examinées et les résultats obtenus à cette réunion, qui figurent dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/5, sur les recommandations de Dehradun et le résumé analytique concernant les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la pauvreté, et les liens existant entre les deux, figurant respectivement aux Annexes I et II de ce document. Le document d'information UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/11 fournissait des détails sur le compte-rendu de la réunion et contenait le texte intégral de l'analyse effectuée par le groupe d'experts.

44. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Burkina Faso, Canada, Cuba, Égypte, Éthiopie, Japon, Jordanie, Mali, Mexique, Ouganda, Pérou, Philippines, Thaïlande, Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres), Uruguay et Yémen.

45. Une déclaration a été faite également par un représentant du Forum international pour les peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB).

46. Après l'échange de points de vue, le président a déclaré que le groupe de contact I poursuivrait l'examen du point 5 de l'ordre du jour et qu'une version révisée du projet de recommandation figurant dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/5 serait élaborée, compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des communications écrites présentées au Secrétariat, pour examen à une séance ultérieure.

47. À la 5^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, le Groupe de travail a examiné une version révisée du projet de recommandation.

48. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Grenade et Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres).

49. Après l'échange de points de vue, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, en vue de son adoption officielle par le Groupe de travail, sous forme de projet de recommandation UNEP/ UNEP/CBD/WG-RI/4/L.2.

POINT 6. MOBILISATION DES RESSOURCES : APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES ET PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉVALUATION DES BESOINS ET DES LACUNES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

50. Le Groupe de travail a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la 2^{ème} séance de la réunion, le 7 mai 2012. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur l'examen de l'application de la stratégie de mobilisation des ressources (UNEP/CBD/WG-RI/4/6) et de son additif sur des orientations méthodologiques et de mise en œuvre pour les « indicateurs de suivi de l'application de la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention » (UNEP/CBD/WG-RI/4/6/Add.1). Il avait aussi à sa disposition, à titre de documents d'information, une étude d'évaluation de la portée des indicateurs adoptés pour l'application de la stratégie de mobilisation des ressources (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/8), un résumé des coprésidents sur le séminaire de dialogue concernant l'augmentation du financement de la diversité biologique, tenu du 6 au 9 mars 2012, à Quito (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/9), une feuille de route pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/15) et une compilation des points de vue, informations et données d'expérience sur l'application de la stratégie de mobilisation des ressources (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/16).

51. Le président a déclaré que le point 6 de l'ordre du jour était l'un des principaux points à examiner pendant la réunion en cours et qu'il s'agissait d'un point essentiel pour la onzième réunion de la Conférence des Parties. Au titre de ce point, le Groupe de travail examinerait l'application de la stratégie de mobilisation des ressources et les progrès accomplis dans l'évaluation des besoins et des lacunes en matière de financement. Ce point de l'ordre du jour était relié à la décision X/3 et comprenait plusieurs éléments de cette décision. À la demande du Bureau, le Secrétariat avait fourni une feuille de route indicative pour informer les Parties à la présente réunion, afin d'encourager leur pleine participation à l'examen de cette question, et pour faire part de l'organisation des travaux à entreprendre avant la onzième réunion de la Conférence des Parties.

52. La feuille de route indicative proposait une séquence logique pour réaliser l'objectif de la décision X/3, en soulignant les mesures qui devaient être prises. Il a fait savoir qu'en raison de la complexité de cette question, certaines informations n'étaient pas disponibles, mais la réunion en cours devrait permettre de bien avancer pour appliquer cette décision, en procédant par ordre et en commençant par l'examen des questions techniques et le partage d'expériences sur les données de référence et le cadre pour la communication des données. Il a rappelé aux participants à la réunion que la Conférence des Parties avait décidé, au paragraphe 8 i) de la décision X/3, d'adopter des objectifs à sa onzième réunion, dans la mesure où des données de référence robustes avaient été recensées et approuvées et dans la mesure où un cadre efficace pour la communication des données avait été adopté.

53. À l'invitation du président, Mme Maria Schultz (Suède) a présenté un exposé sur le séminaire de dialogue concernant l'augmentation du financement de la diversité biologique, qui s'est tenu du 6 au 9 mars 2012, à Quito, en Equateur, et qu'elle avait présidé. Le texte intégral du résumé du compte-rendu et des résultats de ce séminaire figure dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/9.

54. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Équateur, Guatemala, Maroc, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines, Sénégal, Suisse, Timor-Leste, Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres) et Uruguay.

/...

55. Des représentants de Conservation International (s'exprimant aussi au nom de BirdLife International, de Nature Conservancy et du WWF), d'EcoNexus et de l'UICN sont aussi intervenus.

56. Après l'échange de points de vue, le président a fait savoir que le groupe de contact II poursuivrait l'examen du point 6 de l'ordre du jour et qu'une version révisée du projet de recommandation figurant dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/6 serait élaborée, compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des communications écrites présentées au Secrétariat, pour examen à une séance ultérieure.

57. A la 5^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, Mme Verleye, coprésidente du groupe de contact II, a fait savoir que le groupe de contact s'était réuni, mais qu'il avait besoin d'un peu plus de temps pour terminer l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

POINT 7. MÉCANISME DE FINANCEMENT : EXAMEN DU FEM-5 ET BESOINS POUR LE FEM-6

58. Le Groupe de travail a examiné le point 7 de l'ordre du jour à la 2^{ème} séance de la réunion, le 7 mai 2012. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur l'examen du FEM-5 et des besoins pour le FEM-6 (UNEP/CBD/WG-RI/4/7). Il avait aussi à sa disposition un document d'information sur l'évaluation complète des fonds nécessaires à l'application de la Convention pendant la période de la sixième reconstitution de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/10).

59. À l'invitation du président, M. Gilles Kleitz (France), représentant le groupe d'experts, a fait un exposé sur l'évaluation des besoins de financement pour la sixième reconstitution de la Caisse du FEM, qui figure dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/10.

60. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Canada, Chine, Éthiopie, Jordanie, Mexique, Norvège, Thaïlande, Tunisie et Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres).

61. Un représentant du FEM a pris la parole également.

62. Après l'échange de points de vue, le président a indiqué que le groupe de contact II poursuivrait l'examen du point 7 de l'ordre du jour et qu'une version révisée du projet de recommandation figurant dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/7 serait élaborée, compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des communications écrites présentées au Secrétariat, pour examen à une séance ultérieure.

63. A la 5^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, Mme Verleye a fait savoir que le groupe de contact s'était réuni, mais qu'il avait besoin d'un peu plus de temps pour terminer l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

POINT 8. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES, ET ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

8.1. Coopération avec d'autres conventions

8.2 Engagement auprès des entreprises

64. Le Groupe de travail a décidé d'examiner simultanément les points 8.1 et 8.2 de l'ordre du jour aux 3^{ème} et 4^{ème} séances de la réunion, le 8 mai 2012. Pour l'examen du point 8.1, il était saisi d'une note du Secrétaire exécutif sur la coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales (UNEP/CBD/WG-RI/4/8), ainsi que d'un document d'information contenant des informations supplémentaires sur les modalités de travail pour une coopération avec les conventions relatives à la diversité biologique (UNEP/CBD/WG RI/4/INF/18). Pour l'examen du point 8.2, le Groupe de travail était saisi d'une note du Secrétaire sur l'engagement auprès des entreprises (UNEP/CBD/WG-RI/4/9) et, sous forme de document d'information, d'un examen des exigences prescrites pour les normes techniques et les programmes de certification liés à la diversité biologique (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/17).
65. À l'invitation du président, M. Naoya Furuta (UICN) a présenté un exposé sur les résultats de la première réunion du Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité, qui s'est tenue du 15 au 16 décembre 2011, à Tokyo, au Japon, et dont les détails figurent dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/9.
66. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Burkina Faso, Canada, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Inde, Japon, Jordanie, Liberia, Maroc, Mexique, États fédérés de Micronésie, Norvège, Philippines, Suisse, Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres), Uruguay et République bolivarienne du Venezuela.
67. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA/FAO) sont aussi intervenus.
68. Une déclaration a été faite également par un représentant d'EcoNexus.
69. Après l'échange de points de vue, le président a indiqué qu'il préparerait une version révisée des projets de recommandation figurant dans les documents UNEP/CBD/WG-RI/4/8 et UNEP/CBD/WG-RI/4/9, compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des communications écrites présentées au Secrétariat, pour examen à une séance ultérieure.
70. À la 6^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, le Groupe de travail a examiné une version révisée du projet de recommandation figurant dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/8 sur la coopération avec d'autres conventions.
71. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Burkina Faso, Canada, Éthiopie, Grenade, Guatemala, Liberia, Mexique, Norvège et Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres).
72. Un représentant du PNUE est intervenu également.
73. Après l'échange de points de vue, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, en vue de son adoption officielle par le Groupe de travail, sous forme de projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/4/L.5.
74. À la 6^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, le Groupe de travail a aussi examiné une version révisée du projet de recommandation figurant dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/9 sur l'engagement auprès des entreprises.
75. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Burkina Faso, Canada, Éthiopie, Ghana, Grenade, Guatemala, Japon et Philippines.

POINT 9. PLAN D'ACTION PLURIANNUEL POUR UNE COOPÉRATION SUD-SUD SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

76. Le Groupe de travail a examiné le point 9 de l'ordre du jour à la 4^{ème} séance de la réunion, le 8 mai 2012. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur le Plan d'action pluriannuel actualisé pour une coopération Sud-Sud (UNEP/CBD/WG-RI/4/10).

77. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Japon, Jordanie, République de Corée et Union européenne (s'exprimant aussi au nom des ses États membres).

78. Après l'échange de points de vue, le président a fait savoir qu'il préparerait une version révisée du projet de recommandation figurant dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/10, compte tenu des points de vue exprimés par les participants et des communications écrites présentées au Secrétariat, pour examen à une séance ultérieure.

79. À la 6^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, le Groupe de travail a examiné une version révisée du projet de recommandation.

80. Des déclarations ont été faites par les pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Éthiopie, Grenade, îles Marshall (au nom des îles Cook, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon et Samoa), Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande et Union européenne (s'exprimant aussi au nom de ses États membres).

81. Après l'échange de points de vue, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, en vue de son adoption officielle par le Groupe de travail, sous forme de projet de recommandation UNEP/CBD/WG-RI/4/L.4.

POINT 10. QUESTIONS DIVERSES

82. À la 5^{ème} séance de la réunion, le 10 mai 2012, M. Yoo Yeon Chul, Directeur général de la coopération internationale au Ministère de l'environnement de la République de Corée a présenté un exposé. Il a déclaré que son pays s'était engagé en faveur de la préservation de la diversité biologique, en mettant en place un Institut national pour les ressources biologiques, en créant une aire protégée dans sa zone démilitarisée, et en adoptant une loi sur la conservation et l'utilisation de la diversité biologique. Son pays avait mis en place également un Institut national pour les ressources biologiques marines.

83. Grâce à une perspective équilibrée, la République de Corée jouait un rôle unique de pont entre les pays développés et les pays en développement, et entre les connaissances traditionnelles et la science contemporaine. Le pays était aussi particulièrement bien placé pour accueillir la douzième réunion de la Conférence des Parties, grâce à son expérience cumulée en matière d'accueil de manifestations internationales, son hospitalité chaleureuse et la facilité avec laquelle on pouvait atteindre ce pays depuis un grand nombre de destinations internationales.

84. Le Groupe de travail a pris note de cet exposé.

POINT 11. ADOPTION DU RAPPORT

85. [À compléter].

POINT 12. CLÔTURE DE LA RÉUNION

86. [À compléter].

/...